

Systeme Si-VIC et liberte de manifester

Force Ouvriere s'associe aux inquietudes quant a l'utilisation possible du systeme d'identification unique des informations des victimes (Si-VIC) - qui concerne les victimes d'accidents graves ou d'attentats terroristes et permet de gerer le suivi de la prise en charge hospitaliere, l'identification des victimes et la recuperation des coordonnees de leurs proches.

En effet l'article 20 du projet de loi Sante a pour objet de renforcer les dispositifs existants pour preparer et faire face aux situations sanitaires exceptionnelles, en utilisant ce systeme, en dehors de l'activation du plan ORSAN (permet d'organiser la monte en charge du systeme de sante pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelles). Or les situations seraient beaucoup moins bien definies, l'utilisation de Si-Vic etant etendue « en cas de situation sanitaire exceptionnelle ou pour tout evenement de nature a impliquer de nombreuses victimes, notamment les accidents collectifs ».

FO note que des praticiens se sont emus de devoir signaler, nommement, l'identite de personnes blesses, en particulier lors de recentes manifestations, ce qui pourrait ajouter aux risques d'atteintes a la liberte de manifester.

Paris, le 24 avril 2019

Contact :

Serge LEGAGNOA
Secrtaire confederal

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ slegagnoa

@[force-ouvriere.fr](https://twitter.com/force-ouvriere)

☎ 01.40.52.83.94